



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2192>

Arnaud Malaisé : PPCR, Graf, inégalités, divisions et management

- Syndicats Nationaux - SNUipp-FSU - Conseil national de mai 2016 -



L'École Émancipée

La transposition de PPCR aux carrières enseignantes sera très progressive, de 2017 jusqu'en 2020. Dans les premières propositions sur la grille, il n'y a pas de surprises, avec des petits gains au fil de la carrière. Le gros enjeu des discussions pour nous est de rendre automatique, systématique, le passage à la hors classe.

Premier accroc à nos lignes rouges, le rythme d'avancement serait unique au sein de la classe normale, basé sur le choix actuel, mais deux échelons conserveraient des rythmes différents. Une différenciation basée sur des rendez-vous de carrière, c'est-à-dire le « mérite » et l'avis très direct de la hiérarchie. Petite incise à ce propos, le rythme unique au sein de la classe normale, comme les rendez-vous de carrière qui risquent de déboucher sur une conclusion binaire, on accélère ou pas, vont bouleverser notre rôle de délégués du personnel et vider les CAPD promotions de leur contenu.

Mais surtout il y a la mise en place du troisième grade. Ce grade serait pour majeure partie fonctionnel, le « f » du Graf, c'est-à-dire qu'il serait réservé à certains types de fonctions : les directrices et directeurs, les CPC et les enseignants en éducation prioritaire. Ces mêmes catégories qui ouvrent déjà droit à des bonifications pour l'accès à la hors-classe, à la différence que, ici, elles seraient la condition sine qua non pour y accéder. Le Graf serait également accessible à une infime part des enseignants, les « plus méritants », toujours sur la base d'un rendez-vous de carrière. Enfin ce grade aurait une sorte de numérus clausus, seul 10% du corps pourrait y accéder. Et en son sein, il y aurait une seconde barrière avec un échelon spécial, permettant de frôler l'indice 1000, mais réservés aux seuls 20% les plus méritants du grade. Au final, une toute petite partie de la profession, 2% seulement, pourrait l'atteindre, soit 6 500 enseignants grosso modo. On peut penser que les 3 800 CPC en feraient largement partie tout comme les 3 800 directrices et directeurs de 11 classes et plus. Bref, à quelques exceptions près, l'enseignant lambda n'accéderait pas à cet échelon spécial, sorte de « quatrième grade ».

La fonction d'outil managérial de ce grade apparaît clairement. Un outil managérial qui discrimine via l'avis hiérarchique, c'est inégalitaire mais plutôt classique. Un outil managérial qui discrimine également via le parcours professionnel, c'est encore plus inégalitaire et totalement inédit dans le premier degré. Ce grade instaurerait ainsi une cassure de déroulement de carrière selon les fonctions exercées. Un grade qui serait donc totalement à l'opposé de notre projet d'une école démocratique fondée sur un fonctionnement collectif et l'unité au sein de la profession.

Le ministère compte passer en force. A nous de faire partager largement notre analyse et de permettre aux enseignants d'exprimer massivement le refus de ce troisième grade et la logique qu'il sous-entend.